

MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

Le pont Ducharme, inauguré en 1946, fait partie des ponts couverts les plus intéressants du Québec. C'est un excellent exemple de structure de type Town québécois.

Le pont Ducharme a été classé monument historique le 9 mars 2006 par la ministre de la Culture et des Communications.



ADRESSE

Le pont Ducharme est situé dans la municipalité de La Bostonnais.



Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois

Le Québec possède un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels a pour objet d'assurer l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur de ses éléments les plus significatifs et les mieux conservés. À cette fin, elle permet au gouvernement de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître comme biens culturels des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.

Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.

La collection Les carnets du patrimoine vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites auxquels un statut a été attribué en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Photos
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Jean-François Rodrigue, 2004 et 2007.
Inauguration du pont Ducharme en 1946 : Société Historique de La Tuque et du Haut-Saint-Maurice, fonds Emerild Vaillancourt.
Pont Ducharme en 1948 : Société Historique de La Tuque et du Haut-Saint-Maurice, fonds Joseph Giroux. Recherche et rédaction : Direction du patrimoine et de la muséologie.
Révision et édition : Direction des relations publiques.

Impression : 2008

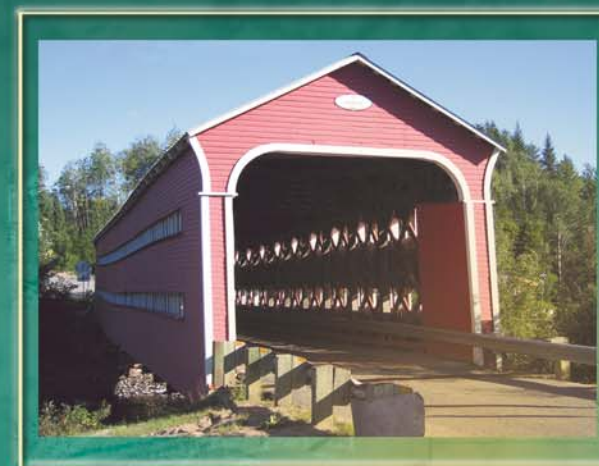
Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec



PONT DUCHARME

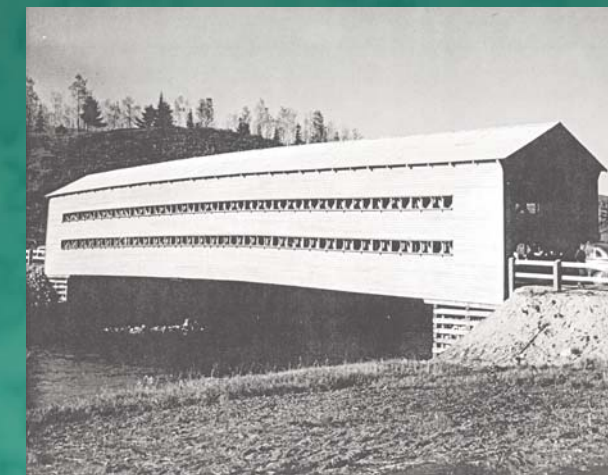
Mauricie



Design : Vallières Communication

PROGRÈS ET PROSPÉRITÉ

Les ponts couverts font partie du paysage québécois depuis le début du XIX^e siècle. Jusqu'à la fin des années 1950, plus d'un millier de ces ouvrages en bois auraient été construits. Il en subsiste présentement moins de 100. Ces lieux de passage ont donné accès aux terres de colonisation, permis la commercialisation des denrées agricoles et participé à l'évolution du réseau routier québécois. Pour les gens de l'époque, ces belles structures symbolisaient la marche irréversible du progrès et de la prospérité.



Québec

C'est probablement ce sentiment qui s'empare des habitants de la future municipalité de La Bostonnais pendant la cérémonie d'inauguration des ponts Ducharme et Thiffault, en 1946. Pour l'occasion, le député Charles-Romulus Ducharme (1886-1976) est invité à couper le ruban d'honneur tandis que monseigneur Paul-Émile Doyon, vicaire général du diocèse de Trois-Rivières, donne sa bénédiction aux deux ouvrages.



L'inauguration des ponts est un jour de fête pour cette terre de colonisation, dont l'établissement des premiers résidents remonte à l'année 1932. Construits en bois d'épinette par la main-d'œuvre locale, selon les plans fournis par le ministère de la Colonisation, ces nouveaux ponts « durables » viennent remplacer les deux ponts temporaires que les 25 familles de la localité empruntaient pour franchir la rivière Bostonnais depuis 1940.

UNE ARCHITECTURE INGÉNIEUSE

Le pont Ducharme est un exemple tardif des ponts de type Town élaboré, aussi appelé Town québécois, dont le dernier a été érigé en 1958, en Abitibi. Ce modèle de pont, mis au point par le ministère de la Colonisation au tournant du XX^e siècle, est une variante ingénieuse de la structure « Town's Lattice Mode », brevetée en 1820 par l'architecte américain Ithiel Town (1784-1844). Construites selon ce modèle, les fermes du pont Ducharme sont constituées de madriers entrecroisés à la manière d'un large treillis. La charpente du pont comprend aussi des cordes supérieures et inférieures doubles de même que des poteaux verticaux, qui en augmentent la solidité.



Cette structure en bois est protégée par un lambris de planches horizontales et par un toit à deux versants. Restauré en 1996 et 1997, le pont Ducharme permet toujours de franchir la rivière Bostonnais.

HOMMAGE AU DÉPUTÉ

Ce pont sera nommé en l'honneur de Charles-Romulus Ducharme, un personnage influent de la région. Ce fils de cultivateur est admis au barreau de la province de Québec en 1910 et établit immédiatement son étude juridique à La Tuque. Il agit aussi en tant que conseiller juridique de cette municipalité de 1923 à 1968. Lors des élections provinciales de 1935, il se porte candidat de

l'Action libérale nationale dans la circonscription de Laviolette et est élu député à l'Assemblée législative. L'année suivante, il est réélu sous la bannière de l'Union nationale, dirigée par Maurice Duplessis (1890-1959). Défait en 1939, ce tribun aimé des foules sera réélu en 1944 et représentera le même comté jusqu'en 1966. Malgré ses tâches parlementaires qui le retiennent à Québec, Ducharme demeurera très présent dans sa région en s'engageant notamment dans sa vie associative.

FICHE TECHNIQUE

Construction : 1945-1946
Rivière : Bostonnais
Nombre de travées : 1
Longueur totale : 41,76 m
Largeur : 6,55 m
Charge affichée : 12 tonnes

